ADVISE UP ASSOCIÉS

TELEMAQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

29, Boulevard Bourdon
75004 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

TELEMAQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

29, Boulevard Bourdon
75004 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association TELEMAQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TELEMAQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 juin 2023

ADVISE UP Associés
Commissaire aux comptes

Laurent MERIAS
Associé – Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	28 301	28 301				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	89 540	74 882	14 658	0,42	27 363	0,94
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	47 405		47 405	1,35	30 655	1,06
TOTAL (I)	***165 247***	***103 184***	***62 063***	1,76	***58 018***	2,00
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	505 419		505 419	14,37	256 020	8,82
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 871 414		2 871 414	81,65	2 462 924	84,82
Charges constatées d'avance	77 878		77 878	2,21	126 608	4,36
TOTAL (II)	***3 454 711***		***3 454 711***	98,24	***2 845 553***	98,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***3 619 958***	***103 184***	***3 516 774***	100,00	***2 903 571***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	1 021 621	29,05	966 706	33,29
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	38 343	1,09	54 915	1,89
Situation nette (sous total)	1 059 964	30,14	1 021 621	35,18
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***1 059 964***	30,14	***1 021 621***	35,18
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 063	3,07	101 122	3,48
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	436 119	12,40	320 632	11,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	28 937	0,82	5 018	0,17
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 883 690	53,56	1 455 177	50,12
TOTAL (IV)	***2 456 810***	69,86	***1 881 950***	64,82
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**3 516 774**	100,00	***2 903 571***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 751 417		2 421 281		330 136	13,63
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	50 790		40 949		9 841	24,03
- Mécénats	1 322 211		640 193		682 018	106,53
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	321 540		297 193		24 347	8,19
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	99 978		58 189		41 789	71,82
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3		4		-1	-24,99
Total des produits d'exploitation (I)	***4 545 938***		***3 457 809***		***1 088 129***	31,47
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	1 494 259		1 145 602		348 657	30,43
Aides financières	504 084		309 048		195 036	63,11
Impôts, taxes et versements assimilés	170 208		91 148		79 060	86,74
Salaires et traitements	1 661 625		1 293 362		368 263	28,47
Charges sociales	670 542		551 373		119 169	21,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 415		16 652		-1 237	-7,42
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	46		243		-197	-81,06
Total des charges d'exploitation (II)	***4 516 179***		***3 407 429***		***1 108 750***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***29 759***		***50 380***		***-20 621***	-40,92
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	8 583		4 535		4 048	89,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***8 583***		***4 535***		***4 048***	89,26
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***8 583***		***4 535***		***4 048***	89,26

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***38 342***	***54 915***	***-16 573***	-30,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	1		1	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***1***		***1***	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***1***		***1***	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	4 554 522	3 462 344	1 092 178	31,54
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 516 179	3 407 429	1 108 750	32,54
EXCEDENT OU DEFICIT	***38 343***	***54 915***	***-16 572***	-30,17

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 516 774,14 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 342,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le
par les dirigeants.

Télémaque a identifié trois axes stratégiques pour les prochaines années :

1 - Soigner le lien privilégié de Télémaque avec les entreprises

2 - Assumer le positionnement "offre de qualité" spécificité de Télémaque

3 - Innover, développer et faire rayonner l'action de Télémaque en propre ou avec d'autres.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.
et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable
À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2021, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Sur décision de la direction, les subventions reçues des entreprises partenaires comptabilisées en produits sur l'exercice 2022 concernent l'année scolaire allant du 1/09/2021 au 31/08/2022. Les subventions reçues courant 2022 concernant l'année scolaire du 1/09/2022 au 31/08/2023 sont intégralement neutralisées dans le résultat du 31/12/2022.

Un contrat collectif d'assurance vie a été ouvert le 02/10/2014 « SOGECAPI MULTI SUPPORT PMII » pour 400.000 € qui est utilisé comme épargne à moyen terme.

Télémaque fait appel au mécénat de compétence. Au titre de l'année 2022, 14 personnes ont travaillé pour Télémaque représentant un équivalent temps plein de 6.4 personnes dont la valorisation ressort à 1.009.646,82€

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 165 247

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*28 301*			*28 301*
Immobilisations corporelles	*86 830*	*2 710*		*89 540*
Immobilisations financières	*30 655*	*16 750*		*47 405*
TOTAL	*145 787*	*19 460*		*165 247*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 103 184

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*28 301*			*28 301*
Immobilisations corporelles	*59 468*	*15 414*		*74 882*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*87 769*	*15 414*		*103 184*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	*28 301*	*0*	*28 301*	*1 AN*
Mat.bureau &informatique	*89 540*	*74 882*	*14 658*	*3 ANS*
TOTAL	*117 842*	*74 882*	*42 960*	

3.2 - Etat des créances = 630 702

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*47 405*		*47 405*
Actif circulant & charges d'avance	*583 297*	*583 297*	
TOTAL	*630 702*	*583 297*	*47 405*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 531 964

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*484 501*
Disponibilités	*47 463*
TOTAL	*531 964*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 77 878

Les charges constatées d'avance sont des dépenses 2023 décaissées en 2022 dont 22.028 €correspondent à des dépenses "aides financières bourse jeune" et 31.135 €à des dépenses de "soutient jeune"..

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 2 456 810

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*108 063*	*108 063*		
Dettes fiscales & sociales	*436 119*	*436 119*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*28 937*	*28 937*		
Produits constatés d'avance	*1 883 690*	*1 883 690*		
TOTAL	*2 456 810*	*2 456 810*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 320 164

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*10 800*
Dettes fiscales & sociales	*280 427*
Autres dettes	*28 937*
TOTAL	*320 164*

4.3 - Produits constatés d'avance = 1 883 690

Les produits constatés d'avance sont des subventions reçues fin 2022 et concernant l'année scolaire 2022/2023.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les subventions des entreprises partenaires comprises dans le résultat de l'exercice 2022 sont celles relatives à l'année scolaire 09/2021 - 08/2022.

Depuis 2016, Télémaque est habilité à collecter la Taxe d'apprentissage dont le montant ressort à 321.540 € au titre de l'année 2022.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 531 964

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*484 501*
Divers pdts a recevoir(468701)	*84 615*
Subv. entreprises a recevoir(468702)	*399 887*
Disponibilités :	*47 463*
Interets courus a recevoir(518800)	*47 463*
TOTAL	*531 964*

8.2 - Charges constatées d'avance = 77 878

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486100)	*24 714*
Aide fi. bourse const. avance(486200)	*22 028*
Soutien constat d'avance(486400)	*31 135*
TOTAL	*77 878*

8.3 - Charges à payer = 320 164

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*10 800*
Fourn factures non parvenues.(408100)	*10 800*
Dettes fiscales et sociales :	*280 427*
Pers conges a payer(428200)	*102 905*
Pers autres charges a payer(428600)	*100 090*
Org.soc. conges a payer(438200)	*49 376*
Org.soc. autres charges a payer(438600)	*28 056*
Org.soc. produits a recevoir(438700)	*701*
Autres dettes :	*28 937*
Deb et cred divers charges a payer(468600)	*3 550*
Autres charges a payer(468601)	*25 387*
TOTAL	*320 164*

8.4 - Produits constatés d'avance = 1 883 690

Produits constatés d'avance	Montant
Subv. recues d'avance(487000)	*1 883 690*
TOTAL	*1 883 690*